Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260624-DB_2026_089_V2-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le **vingt-quatre juin** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT **(dès son arrivée à 19h27 pour la délibération n°2026-094)**, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :
M. Roland RAOULT a donné procuration à Mme Isabelle LE GALL
(jusqu'à son arrivée à 19h27 - délibération n°2026-093)

Secrétaire de séance : M. Ludovic MICHEL

Assistaient également : M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)
et Mme Paula CAMPO FERNANDEZ (chargée de projets)

DÉLIBÉRATION N° 2026-089

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire aux finances et à l'administration générale

OBJET : FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS COMMUNAUX SUR PROPOSITION DU COMPTABLE PUBLIC

Madame Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire aux finances et à l'administration générale, informe des états récapitulatifs de créances proposées en admissions en non-valeur par le comptable public en date du 10 avril pour **7 411,22 euros**.
Le service de gestion comptable a engagé des poursuites afin de recouvrer les sommes dues mais ces démarches n'ont pas abouti (poursuite sans effet, prescription, personne disparue, personne décédée, reste à recouvrer inférieur au seuil de relance…).

Après étude des listes proposées par le comptable public, la commission finances réunie le 16 juin 2026 propose d'admettre en non-valeur les créances pour la somme totale de 7 411,22 €.

L'admission en non-valeur est constatée par l'émission d'un mandat administratif au compte 6541 "Créances admises en non valeur" du budget de la ville. Néanmoins, cette écriture n'éteint pas la dette du redevable et le recouvrement demeure possible.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260624-DB_2026_089_V2-DE

Les créances sont relatives au budget principal de la ville pour les sommes indiquées ci-dessous :

Restauration scolaire et activités jeunesse	602,29 €
Procédure judiciaire	6 212,21€
Mise en fourrière	596,72
Total général	**7 411,22 €**

Vu l'avis favorable de la commission finances, administration générale réunie le 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE ces admissions en non-valeur selon l'état récapitulatif du comptable public pour un montant total de 7 411,22 euros.**

A Trégueux, le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,

M. Ludovic MICHEL

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR